



RAPPORT DE CONSULTATION DE LA CRÉ

en matière de *racisme*
et de *discrimination*



août 2006

Toute espèce de racisme
conduit inévitablement
à l'écrasement de l'homme.

Citation de Jean-Paul II

Préparé par :
Stéphanie Jetté, M.B.A., B.A.
Conseillère en développement
Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est

Rapport de consultation

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 4 |
| 1. Le portrait de la Montérégie Est | 4 |
| 1.1 Le portrait territorial | 4 |
| 1.2 Le portrait de la population immigrante | 5 |
| Tableau I | 5 |
| Tableau II | 6 |
| 2. La discrimination raciale | 7 |
| 2.1 La problématique..... | 7 |
| 2.2 Le constat en Montérégie Est | 7 |
| 3. Les priorités..... | 8 |
| 3.1 Les priorités gouvernementales..... | 8 |
| 3.2 Les priorités de la CRÉ Montérégie Est | 8 |
| 4. Les enjeux | 9 |
| 4.1 Les enjeux politiques..... | 9 |
| 4.2 Les enjeux économiques | 9 |
| 4.3 Les enjeux sociaux | 10 |
| 5. Les orientations et les pistes d'action | 10 |
| 5.1 Première orientation : Coordonner les efforts | 11 |
| 5.2 Deuxième orientation : Reconnaître et contrer les préjugés et la discrimination | 12 |
| 5.3 Troisième orientation : Renouveler nos pratiques et nos institutions | 14 |
| 6. Les recommandations | 16 |
| CONCLUSION | 17 |
| Annexe | |
| Composition du groupe de travail en date du 12 juillet 2006 | 18 |

Introduction

Lors de sa conférence de presse à Montréal, le 29 juin 2006, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Madame Lise Thériault, a annoncé l'adoption d'une véritable politique de lutte contre le racisme et la discrimination. Cette annonce s'inscrit, d'une part, comme l'une des priorités du gouvernement du Québec en lien avec le plan d'action triennal (2005-2007) du ministère intitulé « Des valeurs partagées, des intérêts communs », et d'autre part, par une vaste consultation publique régionale afin de réaliser une telle politique gouvernementale et qui sera discutée à compter du 12 septembre prochain à la Commission de la culture.

À cet effet, le 12 juillet dernier, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est a mené une consultation publique, en concertation avec divers ministères et acteurs du milieu, afin de répondre aux questions soumises et proposées par le ministère.

Finalement, ce rapport de consultation se veut davantage un outil de travail dans le but d'introduire des pistes d'action communes à l'aide des trois (3) grandes orientations proposées par le ministère, et ce, afin de contribuer et de mener à terme la réalisation d'une telle politique gouvernementale.

1. Le portrait de la Montérégie Est

1.1 Le portrait territorial

Le territoire de la Montérégie Est représente près de 8 % de la population totale du Québec, soit 587 842¹ habitants et s'étend sur une superficie de 7 125 km². À ce propos, la CRÉ Montérégie Est est, en termes de population, la 3^e plus importante du Québec après celle de l'Île de Montréal et de la Capitale Nationale.

Répartie en neuf (9) MRC (dont trois (3) sont incluses, en tout ou en partie, dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)) et 108 municipalités, la Montérégie Est se caractérise par des milieux urbains et ruraux bien structurés, lesquels sont caractérisés par trois situations géopolitiques bien distinctes.

¹ Institut de la statistique du Québec, Profil des régions et des MRC, 2005.

Tout d'abord, on retrouve la banlieue immédiate de Montréal qui est composée des MRC de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu. En second lieu, la Montérégie Est présente une couronne de quatre (4) villes satellites, soit Saint-Jean-sur-Richelieu, Granby, Saint-Hyacinthe et Sorel. Chacune de ces villes dessert de vastes superficies agricoles et joue un rôle majeur dans l'économie régionale.

1.2 Le portrait de la population immigrante

Selon les données statistiques du Recensement de 2001 de Statistique Canada, en examinant le tableau ci-bas, on constate que le territoire de la Montérégie Est représente 15 630 immigrants, soit 2,7 % de la population globale de la Montérégie Est, comparativement à 11,9 % pour le territoire du grand Longueuil et à 4,5 % pour le territoire de la Montérégie Ouest.

Par ailleurs, la population totale des immigrants en Montérégie représente 77 270 individus. Ainsi, on constate que le territoire de la Montérégie Est compte 20,2 % de la totalité de la population immigrante montréalaise, comparativement à 58,5 % pour le territoire du grand Longueuil et de 21,3 % pour le territoire de la Montérégie Ouest.

TABLEAU I
Population immigrante, 2001

| | MONTÉRÉGIE EST | LONGUEUIL | MONTÉRÉGIE OUEST | ENSEMBLE DE LA MONTÉRÉGIE |
|---|-----------------------|-------------------|-------------------------|----------------------------------|
| Population totale (2001) | 571 190 43,5 % | 379 210 28,9 % | 361 773 27,6 % | 1 312 173 |
| Ayant immigré avant 1991 | 11 710 | 30 845 | 13 145 | 55 700 |
| Ayant immigré entre 1991 et 2001 | 3 390 | 13 285 | 2 900 | 19 575 |
| Résidents non permanents | 530 | 1 090 | 375 | 1 995 |
| Population totale des immigrants | 15 630 20,2 % | 45 220 58,5 % | 16 420 21,3 % | 77 270 |
| % de la population totale des immigrants et de la population totale | 2,7 % | 11,9 % | 4,5 % | 5,9 % |

Source : Statistique Canada, Population immigrante, Recensement du Canada, 2001.

De plus, de nouvelles données statistiques du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles démontrent qu'en 2006, les immigrants admis au Québec de 2000 à 2004 se sont établis sur le territoire de la CRÉ Montérégie Est. À ce propos, on constate au tableau suivant que 3 104 immigrants se sont établis en Montérégie Est représentant ainsi 0,5 % de sa population totale. La majorité représente la catégorie de l'immigration économique qui est caractérisée par les travailleurs qualifiés, les investisseurs, les entrepreneurs et les travailleurs autonomes. Par ailleurs, 38 % soit 1 177 immigrants proviennent en majeure partie de l'Europe. Ainsi, le présent tableau démontre davantage les caractéristiques des immigrants établis en Montérégie Est au cours de l'année 2006.

TABLEAU II

Population immigrante établie en Montérégie Est, 2006

| | Caractéristiques | n | % |
|---|---------------------------|---------|-------|
| Population totale (2005) | Montérégie Est | 587 842 | 100 % |
| Population immigrante 2006 | Établie en Montérégie Est | 3 104 | 0,5 |
| Groupe d'âge | 0-14 ans | 1 000 | 32,2 |
| | 15-24 ans | 325 | 10,4 |
| | 25-34 ans | 961 | 31,0 |
| | 35-44 ans | 558 | 18,0 |
| | 45-64 ans | 228 | 7,3 |
| | 65 ans et plus | 30 | 1,0 |
| | Autres | 2 | 0,01 |
| Sexe | Femmes | 1 640 | 52,8 |
| | Hommes | 1 464 | 47,2 |
| Catégorie | Immigration économique | 1 245 | 40,1 |
| | Regroupement familial | 1 013 | 32,6 |
| | Réfugiés | 842 | 27,2 |
| | Autres immigrants | 4 | 0,1 |
| Scolarité des immigrants âgés de 15 ans et plus | 0-6 années | 108 | 5,1 |
| | 7-11 années | 479 | 22,9 |
| | 12-13 années | 402 | 19,1 |
| | 14-16 années | 542 | 25,8 |
| | 17 années et plus | 459 | 21,8 |
| | Autres | 112 | 5,3 |
| Continents | Afrique | 460 | 14,8 |
| | Amérique | 903 | 29,1 |
| | Asie | 556 | 18,0 |
| | Europe | 1 177 | 38,0 |
| | Océanie et autres pays | 8 | 0,1 |

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective.

2. La discrimination raciale

2.1 La problématique

Le racisme et la discrimination sont un phénomène, voire une problématique plus large que la discrimination raciale. Et au-delà des mots et dudit phénomène, il y a des hommes, des femmes et des enfants qui sont victimes de plusieurs formes de racisme. Encore aujourd'hui et malgré la présence de la *Charte des droits et libertés* et de plusieurs mesures d'éducation et de sensibilisation qui ont été mises de l'avant, il est difficile d'éradiquer complètement cette problématique. Des progrès ont été réalisés en matière de racisme et de discrimination, mais cela demeure toutefois une réalité présente au sein de la société québécoise.

Selon les observations des participants à la consultation de la CRÉ, la prédominance de cette problématique est particulièrement palpable dans le monde du travail, de l'éducation et du logement. Il existe donc réellement un racisme latent qui est intégré dans divers milieux et institutions publiques. De plus, les participants ont aussi souligné que les principales victimes de la discrimination raciale et ethnique sont les communautés noires.

2.2 Le constat en Montérégie Est

Depuis quelques années, le visage de la population en Montérégie Est tend à se modifier par la présence et l'arrivée de diverses communautés culturelles. Cette réalité provient de la migration des immigrants des grandes villes centres telle que Montréal vers les banlieues et hors banlieues. Cet étalement de la population immigrante est aussi la résultante des efforts du gouvernement du Québec afin de défragmenter l'homogénéité des enclaves ethniques.

Pour ce faire, les organisations oeuvrant auprès des immigrants proposent par exemple de nouveaux lieux et terres d'accueil dans les villes et les municipalités de la Montérégie Est. Or, la tendance envisagée sur le territoire est qu'il y aura davantage d'ethnies et nous sommes toujours en mesure d'établir des mesures préventives face à la problématique du racisme et de la discrimination vue que la Montérégie Est est en quelque sorte une nouvelle terre d'accueil pour les immigrants.

3. Les priorités

3.1 Les priorités gouvernementales

Cette consultation s'inscrit dans les priorités gouvernementales du ministère en vue de faciliter l'intégration et la pleine participation des citoyens de toutes origines, et ce, en assurant à chacun l'égalité des chances et le respect des différences. Par ailleurs, de part ses priorités, le gouvernement du Québec souscrit aux engagements en matière de droits de la personne, notamment la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Bref, la politique qu'envisage le gouvernement vise à rendre explicite une politique gouvernementale qui assurera une meilleure coordination et une plus grande cohérence des diverses interventions.

3.2 Les priorités de la CRÉ Montérégie Est

À l'instar du plan quinquennal de la CRÉ Montérégie Est, l'immigration a une place importante et ses priorités rejoignent celles du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, par le biais de son deuxième axe d'intervention en lien avec la dimension sociale.

Or, le plan quinquennal fait place à des moyens d'action qui propose des stratégies en lien avec l'immigration tels que :

- Promouvoir la venue, l'accueil et l'intégration d'un plus grand nombre d'immigrants sur le territoire;
- Favoriser la reconnaissance et le respect des acquis académiques et professionnels des immigrants.

Face à ces priorités, la CRÉ et ses partenaires ont identifié trois (3) pôles en immigration sur le territoire de la Montérégie Est lesquels sont situés dans les MRC de la Haute-Yamaska, les Maskoutains et du Haut-Richelieu. De plus, dans le cadre du plan d'action triennal du ministère intitulé « Des valeurs partagées, des intérêts communs » rappelons que la CRÉ Montérégie Est a produit son propre plan d'action en matière d'immigration et qu'une entente spécifique en immigration sera signée sous peu.

4. Les enjeux

Nous ne pouvons passer sous silence les enjeux politiques, économiques et sociaux qui contribuent à eux seuls à accroître la problématique face au racisme et à la discrimination. En voici quelques exemples.

4.1 Les enjeux politiques

Du point de vue politique, plusieurs pays font face au terrorisme dont entre autres le Canada. Cette situation engendre de la haine et du racisme au sein de la population tant québécoise que canadienne ce qui a pour effet, l'exclusion sociale de certaines communautés. Nous pouvons citer l'exemple des communautés musulmanes montréalaises qui ont dénoncé l'extrémisme et le racisme² lors des actes présumés des individus arrêtés et accusés en Ontario relativement à un complot terroriste.

4.2 Les enjeux économiques

Dans une autre perspective dite économique et selon l'Institut économique de Montréal³, le Québec affiche un taux de chômage de 8 % environ, soit le taux de chômage le plus élevé au Canada après les provinces atlantiques. Cela a pour conséquence que les travailleurs se disputent les emplois disponibles. Cette réalité fait en sorte que les employeurs sélectionnent les candidats en fonction de multiples critères y compris la race, la religion ou l'origine ethnique. Toutefois, si le taux de chômage était plus faible, le racisme et la discrimination seraient de moindre mesure.

Du point de vue propre au marché du travail, les immigrants surqualifiés font aussi face à une discrimination. Selon une étude qui a été produite à l'automne 2004 par Statistique Canada⁴, les nouveaux immigrants sont deux fois plus susceptibles d'occuper des emplois exigeant peu d'études que ceux nés au Canada.

Cette étude souligne plusieurs facteurs en lien avec cette réalité tels que les obstacles institutionnels et linguistiques, la difficulté à faire reconnaître les diplômes obtenus à l'étranger, l'expérience acquise à l'étranger ainsi qu'un grand nombre de facteurs imprévus comme la discrimination à laquelle certains immigrants sont confrontés.

² Radio-Canada, Section des nouvelles, Terroriste, juin 2006

³ Institut économique de Montréal, Le Journal de Montréal, p. 22, juillet 2006

⁴ Statistique Canada, Les immigrants sont-ils perdants? L'emploi et le revenu en perspective, automne 2004.

4.3 Les enjeux sociaux

Du point de vue social, le Québec fait face à une crise du logement⁵, bien qu'elle se résorbe graduellement, ceci entraîne donc comme résultante que les propriétaires ont la possibilité de trier et de choisir leurs futurs locataires. À ce propos, la première clientèle exclue est de toute évidence les immigrants. Dans le cas contraire, avec un taux d'inoccupation plus élevé, les propriétaires verraient leur pouvoir de sélection diminuer rapidement, ce qui ne pourrait qu'avantager les immigrants.

Ces enjeux ci-haut mentionnés encouragent certes, le racisme et la discrimination. Ces enjeux sont des éléments dits visibles et conscients car il existe plusieurs autres formes de racisme et de discrimination à caractère plus subtil et sournois.

Bref, si nous faisons face à la présence du terrorisme, à un taux de chômage élevé et à une crise du logement, il sera malheureusement difficile d'éradiquer complètement la problématique du racisme et de la discrimination. C'est pourquoi le gouvernement du Québec doit se pencher sérieusement sur ces enjeux importants qui contribuent à maintenir cette problématique. En veillant à la sécurité des citoyens, en redynamisant l'économie du Québec et en construisant de nouveaux logements sociaux et/ou locatifs, ces facteurs pourraient en quelque sorte contribuer à la diminution du racisme, de la discrimination et de l'exclusion sociale des immigrants.

Or, à l'égard de la problématique soulevée tout en tenant compte des priorités gouvernementales et de celles de la CRÉ ainsi que des enjeux identifiés, l'objectif premier de ce rapport de consultation est d'établir des pistes d'action. En ce sens, les pages suivantes font référence à plusieurs pistes d'action lesquelles ont été proposées par les intervenants lors de cette consultation.

5. Les orientations et les pistes d'action

Afin d'émettre une réflexion et des pistes d'action, le ministère a produit un document de référence qui vient mettre en lumière trois (3) grandes orientations suivi d'un questionnaire. Le groupe de travail s'est donc inspiré de ce document dans le but de proposer au gouvernement du Québec des pistes d'action communes.

⁵ Institut économique de Montréal, Le Journal de Montréal, p. 22, juillet 2006

5.1 Première orientation : Coordonner les efforts

Pistes d'action en matière de concertation et de partenariats :

- Favoriser la mise en place de groupes de concertation tels que des comités locaux et des comités de partenaires;
- Soutenir les entreprises privées voulant se doter d'une politique de ressources humaines portant sur l'intégration des immigrants;
- Intégrer une politique d'accueil en immigration au sein des villes et des municipalités en Montérégie Est, et ce, avec le soutien de la CRÉ;
- Intégrer dans les commissions scolaires et dans les institutions collégiales une politique d'accueil et d'intégration des communautés culturelles avec le soutien des organisations oeuvrant dans cette sphère d'activité;
- Véhiculer les informations et travailler en concertation au sein des trois pôles en immigration en Montérégie Est et en faire le suivi;
- Mobiliser et sensibiliser les partenaires participant à l'entente spécifique de la CRÉ.

Pistes d'action en matière de documentation de la situation :

- Produire un document de sensibilisation sur le racisme et la discrimination en raison de la méconnaissance de cette problématique, plutôt que de produire un bilan sur le sujet;
- Impliquer les médias tels que les journaux locaux, les stations de radio et les télévisions communautaires afin de sensibiliser la population sur le racisme et la discrimination;
- Documenter la situation du racisme et de la discrimination vécue par les immigrants;
- Changer le discours des médias de part la segmentation des races;
- Faire une approche globale en matière de promotion;
- Intégrer dans les institutions d'enseignement, les commissions scolaires et les villes un sondage auprès des immigrants à savoir s'ils sont victime de racisme et de discrimination.

Pistes d'action en matière des efforts gouvernementaux :

- Favoriser davantage la concertation et la communication entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) afin de reconnaître les compétences des immigrants;

- Réviser l'examen du gouvernement de la langue française, et ce, en établissant plutôt pour les immigrants un examen du français de langue seconde au lieu d'un examen de la langue maternelle;
- Faire appliquer les lois mises en place par le gouvernement du Québec;
- Embaucher davantage d'immigrants dans les institutions et pouvoirs publics afin que ces derniers soient plus représentatifs;
- Réaffirmer les valeurs et la culture de la société québécoise (premier accommodement raisonnable) envers les nouvelles communautés ethniques.

5.2 Deuxième orientation : Reconnaître et contrer les préjugés et la discrimination

Pistes d'action en matière d'éducation :

- Assurer une présence d'enseignants qui reflète les différentes cultures;
- Favoriser au sein des commissions scolaires et des institutions d'enseignement publiques et privées l'encadrement des enseignants face aux interventions possibles en matière de racisme et de discrimination;
- Apporter aux enfants issus de communautés culturelles une attention spécifique et un encadrement;
- Organiser des séances d'intervention et d'information sur le sujet du racisme, de la discrimination et de l'intimidation au sein des écoles du primaire et du secondaire par la collaboration et l'implication des corps policiers municipaux.

Pistes d'action en matière de diffusion de l'information :

- Véhiculer le discours de l'immigration comme l'équilibre de l'emploi et de la démographie québécoise;
- Établir une campagne promotionnelle à l'échelle nationale;
- Établir des mesures concrètes en vue de mener des recherches et des consultations sur le recours à l'Internet pour combattre le racisme et la propagande raciste;
- Mettre en valeur dans la presse écrite locale et régionale les événements, les initiatives et les réalisations des organisations, des villes et des individus en lien avec le sujet des immigrants.

Pistes d'action en matière de l'inclusion des communautés culturelles :

- Orienter le développement des organisations communautaires en intégrant des activités visant l'inclusion des communautés culturelles;
- Supporter les festivals culturels et ethniques et favoriser leur déplacement dans les régions du Québec;
- Favoriser la prestation d'événements culturels et d'artistes issus des communautés ethniques par leur présence en région;
- Nommer une personnalité issue de la communauté culturelle afin que cette dernière soit l'ambassadrice des communautés culturelles;
- Introduire un effet de levier auprès des immigrants locaux ayant une bonne connaissance de la région afin que ces derniers puissent promouvoir la vie culturelle au sein de la population.

Pistes d'action en matière des relations interculturelles harmonieuses dans le logement :

- Informer les immigrants des ressources, des lois et des recours auxquels ils ont droit;
- Intégrer les immigrants dans divers secteurs résidentiels et non de créer des ghettos ethniques;
- Sensibiliser les propriétaires de logements par l'intermédiaire des organisations oeuvrant auprès des immigrants;
- Accroître l'offre de logements au loyer abordable;
- Accompagner les propriétaires et les immigrants dans leur établissement;
- Cibler l'offre de façon à répondre aux besoins spécifiques des immigrants et des minorités ethniques;
- Fournir aux autorités locales, aux associations et aux propriétaires de logements des orientations sur le respect des exigences des politiques en vigueur et sur l'égalité des chances et la discrimination;
- Veiller à ce que les informations et les conseils en matière de logement soient accessibles et compréhensibles pour les immigrants et tenir compte de la langue et des besoins de ces populations;
- Inclure un plan d'action national en matière de logement, et ce, par des stratégies d'intégration afin de contrer la discrimination;
- Présenter et valoriser dans les médias (journaux, Internet, etc.) l'exemple d'une liste de propriétaires qui contribuent à la lutte au racisme et à la discrimination.

Pistes d'action en matière de rapprochement :

- Promouvoir la Semaine des rencontres interculturelles;
- Véhiculer la vitalité des communautés culturelles par le biais de plusieurs organisations;
- Encourager la création d'associations ethniques;
- Initier des camps de jour entre les enfants issus des communautés culturelles et ceux nés au Québec (toutes origines confondues);
- Ouvrir des bureaux d'information de quartier accessibles tant aux immigrants qu'aux résidents établis;
- Faire siéger des immigrants aux comités consultatifs des organisations;
- Faciliter la formation de gestionnaires parmi les immigrants en vue de leur intégration dans les bureaux et services publics;
- Donner un caractère récurrent sur les projets des organisations oeuvrant auprès des immigrants en plus des projets pilotes;
- Promouvoir et reconduire le Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles (PARCI) du ministère;
- Intégrer dans la loi 90 une partie du budget pour la formation des employés en matière de rapprochement interculturel.

5.3 Troisième orientation : Renouveler nos pratiques et nos institutions

Pistes d'action en matière d'accès à l'emploi :

- Donner aux entreprises des moyens pour la formation du personnel, et ce, à l'égard de la gestion de la pluralité;
- Promouvoir davantage le programme PRIME du MICC au sein des entreprises;
- Utiliser la loi 90 pour former les employés face au racisme et à la discrimination;
- Dynamiser l'économie du Québec en diminuant l'imposition des entreprises pour les rendre plus productives et compétitives et pour favoriser la création d'emplois;
- Élargir les programmes de subventions salariales pour l'accès à l'emploi des immigrants;
- Offrir aux employeurs de la Montérégie Est plusieurs profils en lien avec les compétences des immigrants (curriculum vitae) tout en faisant le suivi et le maintien de la banque de données;
- Présenter et valoriser dans les médias (journaux, Internet, etc.) l'exemple d'une liste d'employeurs qui contribuent à la lutte au racisme et à la discrimination.

Pistes d'action en matière d'éducation :

- Intégrer dans les institutions d'enseignement un service d'aide à la réussite ainsi qu'un service d'accompagnement plus individualisé;
- Mettre en place dans les écoles de niveau primaire, des cours de sensibilisation auprès des enfants et des jeunes pour évoluer dans un environnement exempt de préjugés et de discrimination.

Pistes d'action en matière de santé et services sociaux :

- Embaucher des interprètes pour faciliter la compréhension entre les intervenants de la santé et les immigrants;
- Favoriser davantage la concertation et le partage d'informations entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et le ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'accéder au dossier des immigrants en lien avec le certificat médical.

Pistes d'action en matière de sécurité publique et de justice :

- Faire respecter les lois en vigueur;
- Intégrer un plan de formation de base au sein de l'École nationale de police à Nicolet pour sensibiliser les étudiants au racisme et à la discrimination et pour leur enseigner les lois régissant les aspects liés aux communautés culturelles;
- Mettre en application la politique de la police communautaire;
- Favoriser le maillage et les rencontres entre les policiers et les immigrants.

Pistes d'action en matière de recours :

- Réviser le processus des plaintes;
- Mettre en œuvre des dispositions pertinentes, pénales, civiles et administratives destinées à condamner les actes de racisme, à interdire la discrimination et à offrir aux victimes des recours.

Pistes d'action en matière de groupes vulnérables :

- Mettre en place un groupe de vigie qui se donne des moyens de réflexion et d'action avec des groupes influents;

- Porter une attention aux communautés noires car elles sont vulnérables en raison de leur couleur;
- Porter une attention spécifique à certains groupes de personnes, notamment aux Arabes, aux Juifs, aux musulmans et certaines minorités visibles, lesquels sont devenus particulièrement vulnérables au racisme et à la discrimination en raison des événements du 11 septembre 2001.

Pistes d'action en matière d'aide aux victimes :

- Créer un nouveau service par le biais d'une ligne téléphonique sans frais pour l'aide aux victimes;
- Mettre en place un fonds d'indemnisation pour les victimes de discrimination raciale;
- Avoir recours à l'aide juridique pour aider et supporter les victimes de discrimination raciale.

6. Les recommandations

En matière de recommandations face au racisme et à la discrimination, les éléments sont de :

- Utiliser efficacement l'éducation, l'enseignement et la formation afin de créer un cadre favorable à l'éradication du racisme et de la discrimination raciale;
- Reconnaître les compétences des immigrants et alléger le programme de reconnaissance des acquis;
- Éliminer tous les obstacles à la création d'emplois et à la construction de logements locatifs;
- Valoriser et promouvoir le rayonnement et les réalisations des communautés culturelles face à leur contribution au patrimoine culturel;
- Veiller à ce que les médias (télévision, radio, cinéma, presse écrite, etc.), ne véhiculent pas directement ou indirectement des stéréotypes qui favorisent les préjugés raciaux et qui caractérisent les pratiques discriminatoires basées sur les différences face à l'origine ethnique, la race et la couleur;
- Créer des conditions d'anonymat et d'objectivité afin de désamorcer la discrimination;
- Adopter un ensemble de mesures préventives et dissuasives;
- Valider auprès des entreprises les besoins réels en matière d'employabilité;

- Intégrer et produire une politique d'accueil, d'intégration et de relations interculturelles pour les immigrants au sein des villes et des municipalités en Montérégie Est;
- Veiller à l'amélioration et au renforcement des lois nationales en matière de lutte contre le racisme et la discrimination;
- Entreprendre des activités adéquates d'information dans lesquelles les différences soient considérées comme constructives et non comme des facteurs d'exclusion;
- Renforcer les alliances, la concertation et la communication entre les associations et les organisations qui œuvrent pour la promotion des droits de l'homme;
- Éduquer et sensibiliser la population afin que le racisme, la discrimination et l'intolérance ne puissent se développer sous le prétexte de la lutte contre le terrorisme ;
- Faire preuve de plus de cohérence dans les politiques gouvernementales pour favoriser l'intégration et l'inclusion sociale des immigrants;
- Veiller à ce que les ministères du gouvernement du Québec travaillent en concertation et en collaboration afin que chaque citoyen du Québec puisse avant tout jouir de l'égalité des chances.

Conclusion

Déjà le gouvernement du Québec a initié dans les années 70, 80 et 90 plusieurs démarches, programmes, encadrements législatifs et lois en vue de lutter contre le racisme. Par ailleurs, le gouvernement du Canada, l'Organisation des Nations Unies et plusieurs autres organisations tant régionales, nationales que mondiales, travaillent ardemment sur ce sujet. Loin d'être une problématique simpliste, les enjeux politiques, économiques et sociaux, créent une cause à effet, voire même une interrelation dans le phénomène du racisme et de la discrimination.

La CRÉ de la Montérégie Est est consciente de cette problématique et elle soutiendra les organisations oeuvrant auprès de cette cause. Par l'établissement des trois pôles en immigration, le visage du territoire changera de plus en plus et nous sommes encore en mesure d'établir des mesures préventives face au racisme et à la discrimination.

Pour conclure, nous souhaitons vivement que ce rapport de consultation contribuera à la fois à conscientiser la population habitant sur le territoire de la Montérégie Est et à réaliser la nouvelle politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination. Nous espérons aussi que le territoire de la CRÉ puisse devenir un modèle d'ouverture sur le monde et sur les autres cultures.

Composition du groupe de travail

Mme Stéphanie Chenier, Cégep de Granby

Mme Johanne Delage, Club de recherche d'emploi de Saint-Hyacinthe et élue municipale

M. Guy Gagnon, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

Mme Stéphanie Jetté, Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est

Mme Jubile Larraguibel, Maison de la Famille des Maskoutains

Mme Sylvette Oudin, Centre local d'emploi Emploi-Québec

Mme Anne-Laure Pravert, Solidarité ethnique régionale de la Yamaska (SERY)